

F3SCT DES DEUX-SEVRES

Procès-Verbal Séance du 14 janvier 2025

La séance est ouverte par Mme la Directrice Académique à 14h30.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HOTE (FSU/CGT)
Mme Élise LASSERRE (FSU/CGT)
Mme Céline GROSSET (FSU/CGT)
Mme Marie SERDECZNY (FSU/CGT)
M. Sébastien COUROT (UNSA)
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)

Représentants suppléants des personnels :

M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)
M. Vincent TEXIER (FSU/CGT)
Mme Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
Mme Esther BAUBEAU (FSU/CGT)
M. Adrien CRINIÈRE (UNSA)
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)
Mme Marianne SEDDOH (SGEN/CFDT)

Représentant de l'administration :

Mme Véronique GUGGIARI, IA-DASEN
M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général
Mme Véronique DUPIN, A- DASEN

Autres Participants :

Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,
conseillère départementale de prévention
Mme Sylvie PFEIFFER, ISST
Mme Isabelle BERGER, Responsable du
SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

La FSU/CGT lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

La FNEC/FP/FO lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

L'UNSA lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

Madame la directrice académique rappelle qu'il n'est pas admissible que des personnels subissent de l'agressivité de la part de parents, et que les enseignants seront soutenus. L'école doit être défendue, en tant que lieu pour tous, où l'on apprend, entre autres, l'esprit critique.

1) Approbation des procès-verbaux du 25 juin et du 8 octobre 2024

Soumis au vote, ils sont approuvés à l'unanimité.

2) Suite des préconisations faites par la délégation lors des visites des écoles en 2024

Madame la conseillère départementale de prévention reprend les 3 temps de préconisation, à savoir l'organisation du travail, les moyens de fonctionnement et la formation.

Les préconisations des membres de la F3SCT 79 pour améliorer les conditions de travail des personnels du premier degré en lien avec le climat scolaire suite aux visites des délégations de la F3SCT 79 sur l'année scolaire 2023-24 sont projetées et une réponse est apportée pour chaque préconisation.

La FNEC/FP/FO pose une question relative à la formation des brigades soutien.

Madame l'A-DASEN répond qu'actuellement, ils font partie des postes mis au mouvement.

Madame la directrice académique précise que s'appuyer sur les compétences existantes est souhaité (IEN, CPD climat scolaire). Certains départements organisent des temps de formation plus structurés. Une réflexion est en cours sur l'anticipation et l'accompagnement par la formation, plutôt qu'au recours à des interventions ponctuelles comme seul remède.

La FSU/CGT souhaite un éclaircissement sur les modalités du mouvement de ces brigades soutien.

Madame l'A-DASEN répond qu'un questionnement est en cours sur l'affichage de ces postes.

La FSU/CGT exprime son opposition aux postes à profil.

La FNEC/FP/FO estime que la présence d'une personne supplémentaire soulage les collègues, mais de façon temporaire. Elle souhaite savoir à qui s'adresseront les formations à venir.

Madame la directrice académique répond que la réflexion est en cours ; cette problématique complexe nécessite que l'on croise les regards. En outre, quand le problème persiste après l'intervention de la brigade soutien, comment peut-on faire évoluer la situation ? Certains départements ont travaillé sur la question du repérage. Une grille de lecture des signaux récurrents annonciateurs de problèmes chez certains élèves est peut-être à construire.

La FSU/CGT estime que l'enseignant, peut se sentir dépossédé de son expertise lors de l'intervention de l'EMAS, celle-ci pouvant s'octroyer le rôle de prescripteur.

Madame la directrice académique répond que chacun doit respecter son champ de compétences. Soin et enseignement sont deux choses différentes. En classe, le seul « maître à bord » est l'enseignant.

La FNEC-FP FO explique que la procédure à suivre est très lourde (rédaction de rapports...). Du temps de décharge supplémentaire serait nécessaire pour les directeurs et directrices. De plus, les 108 heures ne suffisant pas à inclure tout ce qui est demandé, la FNEC-FP FO demande que les enseignants soient remplacés le temps d'effectuer les réunions, comptes rendus et travaux nécessaires à la gestion de situation de climat scolaire dégradé.

Madame la directrice académique répond qu'au stade actuel de la réflexion, on peut tendre vers une meilleure réactivité, chercher des marges de progression, tout en prenant en compte la réalité de nos forces : les décharges se font au détriment du temps devant élèves. Elle ajoute que le champ du climat scolaire, visant une baisse de la charge mentale des enseignants, reste une priorité.

Madame l'A-DASEN ajoute que dans l'urgence, on a pu affecter un remplaçant afin de permettre au CPD compétent d'intervenir sur une formation.

L'UNSA revient sur les éléments de contexte : il faut une analyse structurelle globale afin de pouvoir réduire les passages à l'acte de la part d'élèves.

Madame l'A-DASEN précise qu'une vigilance particulière est apportée aux berceaux proposés pour les stagiaires, afin d'éviter autant que faire se peut de leur proposer des postes avec des situations dégradées.

La FSU/CGT interroge sur les recrutements en interne des personnels de RASED et notamment sur les départs en formation CAPPEI.

Madame la directrice académique répond qu'il faut que des personnels partent en formation. Mais il est vrai qu'une question peut se poser quant au maintien sur poste lorsque la dominante choisie pour l'examen professionnel est différente de celle implantée dans l'école.

La FSU/CGT souhaiterait un rappel d'information sur la protection fonctionnelle.

Madame la directrice académique répond que ce thème sera abordé lors du prochain CIEN.

Madame l'ISST suggère que soit mis à disposition un courrier-type de demande. Des éléments d'information pourraient également être apportés lors des réunions de rentrée.

Madame l'A-DASEN commente certaines réponses aux préconisations liées à la formation.

La FSU/CGT fait remarquer que l'année dernière, une formation de 14 heures s'est tenue sur deux journées seulement, ce qui ne devrait pas se produire.

Madame la directrice académique répond qu'il faudra étudier la possibilité de formations plus transversales, compatibles avec les moyens de remplacement, car on ne peut pas empiler les dispositifs.

La FNEC-FP-FO trouve certaines réponses insatisfaisantes : la journée de décharge de direction ne suffit pas. Les directeurs et directrices se trouvent submergés par les tâches liées aux situations de climat scolaire dégradé et doivent mettre de côté les autres tâches. La FNEC-FP FO demande que les directeurs et directrices bénéficient d'une journée de décharge supplémentaire en cas de besoin dans ces situations.

La FSU/CGT souhaite des éclaircissements sur la formation des « brigades » à l'école inclusive.

Madame l'A-DASEN répond que l'ensemble des « brigades » vont suivre une formation, sur trois ans. La première a déjà eu lieu en septembre 2024. Ces formations panachent des personnels de toutes les circonscriptions.

3) DUERP : accessibilité, traçabilité, conservation

Madame la conseillère départementale de prévention fait un rappel sur ce qu'est le DUERP : fondement de la démarche de prévention des risques professionnels, il doit être actualisé au moins une fois par an. Sa forme et sa structure sont laissées à la libre appréciation de l'employeur, chaque directeur d'école ou chef d'établissement étant libre d'en choisir le support (application académique, application mise à disposition par la collectivité, tableur Excel proposé par le réseau de prévention académique...). Il doit être conservé au moins 40 ans, dans ses versions successives.

La FSU/CGT juge incompréhensible que les établissements du 2nd degré ne soient pas obligés d'utiliser l'application académique, seule accessible en ligne par les membres de la F3SCT.

Madame la conseillère départementale de prévention répond que lors des visites, le DUERP doit être présenté.

La FSU/CGT souhaite que les observations dans le RSST soient inscrites lors des mises à jour du DUERP.

Madame l'ISST répond que cela doit être fait dans le cas d'un risque nouveau et doit viser la prévention. Elle ajoute qu'il n'existe pas d'application ministérielle nationale aboutie. Mais il est vrai que l'outil actuel ne permet pas l'archivage sur le long terme, avec les versions successives.

4) Conditions thermiques de travail des personnels dans les établissements

La FSU/CGT cite le cas de l'établissement A où le chauffage fonctionne très mal. Les AED travaillent dans des locaux dans lesquels la température ne dépasse pas 15 ou 16 degrés.

Madame la conseillère départementale de prévention répond qu'il est préconisé pour les trois personnels concernés d'organiser un roulement, afin de ne pas rester plus d'une heure d'affilée dans ce bureau.

Le Conseil Départemental a été relancé sur le sujet.

La FSU/CGT ajoute qu'il est difficile de trouver systématiquement un autre lieu chauffé correctement pour les AED (ex : CDI).

5) Synthèse et analyse des observations dans le RSST

Madame la conseillère départementale de prévention fait le point sur les dernières modifications apportées à la structure du registre : certaines nouvelles rubriques en remplacent ou regroupent d'anciennes.

Si la FNEC-FP-FO considère comme une avancée que les directeurs n'aient plus à viser les observations, elle redit que la santé et la sécurité des agents restent de la responsabilité de l'employeur et s'oppose donc à la possibilité de répondre des directeurs et directrices.

La FSU/CGT souligne que pour les RPS, un directeur ne peut répondre qu'en ce qui concerne un élève, il ne peut attester des conséquences pour un collègue. Il ne devrait pas non plus avoir à répondre dans le cas d'un conflit avec un adjoint.

Il est répondu que le directeur peut apporter des éléments de contextualisation. Quoi qu'il en soit, l'IEN répond systématiquement.

La FSU/CGT estime que la phrase « la réponse a été transmise » ne constitue pas une réponse.

Madame la directrice académique répond que ces points vont être retravaillés en CIEN ; dans certains cas, il peut en effet être difficile pour le directeur de répondre, en particulier s'il est partie prenante dans l'objet de l'observation.

La FSU/CGT trouve que de nombreuses réponses ne sont centrées que sur l'élève, et pas sur les personnels et leur mal-être.

Madame la directrice académique explique qu'en traitant le cas de l'élève, par voie de conséquence on traite le problème lui-même. Elle rappelle que chacun doit rester dans son champ de compétences ; on agit sur la situation pour qu'elle cesse de générer de la souffrance, mais on ne donne pas un conseil d'ordre médical, d'autant plus que les données personnelles des agents doivent être respectées.

Le SGEN/CFDT souhaite savoir si des webinaires seront reproposés cette année, car ils s'étaient révélés très utiles l'an dernier.

Madame la directrice académique répond que cela peut être envisagé.

La FNEC/FP/FO ajoute qu'un collègue ne fait une observation au RSST qu'après avoir déjà beaucoup souffert en amont. Or cet état de souffrance perdure tant qu'une réponse définitive et adéquate n'est pas apportée.

Madame la directrice académique explique que le département des Deux-Sèvres est un désert médical et que la prise en charge des élèves est longue, bien que les IEN fassent preuve de réactivité. Or c'est un travail d'ensemble.

La FSU/CGT indique que les AESH sont affectés par défaut à la DSDEN, ce qui complique la saisie d'une observation.

Il est répondu que ceci ne peut pas être modifié, mais qu'en revanche, l'IEN-école inclusive suit toutes les situations.

Un autre problème de paramétrage est signalé par la FNEC/FP/FO : des AESH ne peuvent saisir le nom de leur école dans l'application RSST.

Madame l'ISST insiste sur l'information faite lors de réunions au sujet du rôle et du fonctionnement de ce registre. Le repérage de situations récurrentes permet de mieux les anticiper.

Madame la conseillère départementale de prévention commente les observations portées au RSST depuis le 1^{er} septembre 2024.

Pour la période du 2 septembre 2024 au 6 janvier 2025, 89 observations ont été portées au RSST.

Parmi ces 89 observations :

- 77 sont visées, 12 non visées ;
- 14 sont à l'état « nouveau », 33 sont à l'état « suivi en cours », 42 sont à l'état « répondu, imprimé, archivé » ;
- 66 concernent le 1^{er} degré, 23 concernent le 2^d degré ;
- les RPS sont toujours la catégorie dominante avec 76 observations (58 dans le 1^{er} degré, 18 dans le 2^d degré)

Le SGEN/CFDT demande si un collègue dont la maison a été volontairement dégradée bénéficiera de la protection fonctionnelle.

Monsieur le Secrétaire général répond que le recteur acceptera dès lors qu'un lien est établi avec son métier d'enseignant.

6) Questions diverses

NEANT.

7) Avis de la F3SCT et réponses

Les réponses aux avis de la précédente séance vont être publiés sur l'intranet.

Monsieur le Secrétaire général propose un nouveau système de numérotation, qui est accepté.

L'avis n°79-2025-1 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-2 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-3 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-4 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-5 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-6 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-7 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-8 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-9 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-10 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-11 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°79-2025-12 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.


L'avis n°79-2025-13 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

Madame la directrice académique informe les membres de la F3SCT d'une modification dans l'organisation des CMS, afin de ne pas laisser seules les secrétaires puisque pour deux des quatre CMS, il n'y a plus de médecin référent.

Elle rappelle que le département est déficitaire en médecins, ce qui conduit à abandonner certaines missions. Un médecin Conseiller technique est en cours de recrutement, en remplacement du Dr Carlier.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h.

Le secrétaire du F3SCT

 08/02/2025

Christian L'Hôte

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

La Présidente de séance
du F3SCT 79


Véronique GUGGIARI

